

**DIRECTION GUICHET UNIQUE**

Centre de Formalités des Entreprises

Rue Félix Eboué 97159 Pointe-à-Pitre Cedex

Contact CFE Pointe-à-Pitre Tél: 0590 93 76 74- Fax : 0590 93 76 78

Contact CFE Basse-Terre Tél : 0590 99 44 45 Fax : 0590 81 21 17

Mail : [cfe-fc@guadeloupe.cci.fr](mailto:cfe-fc@guadeloupe.cci.fr)**Accueil CFE:** du lundi au vendredi de 8h-12h00 et 14h-16h ; mercredi 8h-12h00**Traitement des Formalités :** 8h-11h sous réserve de l'importance du flux de visiteurs

Permanence sur rendez-vous

## Sociétés : OUVERTURE D'UN ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE OU COMPLÉMENTAIRE DE TRANSPORT

Il convient au préalable quel que soit le mode de saisie du CFE, de réunir l'ensemble des pièces constitutives du dossier ci-après.

*Rappel : La notion d'établissement secondaire s'applique aux entreprises dont le siège est situé hors de la circonscription.*

L'activité de **transport routier de voyageurs** concerne les entreprises qui effectuent à titre principal, le **transport urbain ou non urbain de personnes**. *Sont ainsi écartés de cette réglementation les taxis, les voitures de petite et grande remise, les ambulances et les voitures de pompes funèbres.*

L'activité de **transport routier de marchandises** s'applique aux entreprises qui effectuent **pour le compte de tiers**, des déplacements dans des véhicules leur appartenant ou pris en location.

Ces deux professions sont soumises à une inscription au Registre des Transporteurs qui se fait auprès de la DEAL et depuis le 01/01/2007, cette obligation a été étendue aux entreprises utilisant des véhicules motorisés à 2 roues.

L'inscription est néanmoins subordonnée à des **conditions de capacité financière** pour l'entreprise, **d'honorabilité professionnelle et de capacité professionnelle** pour la personne qui assure la direction effective et permanente de l'activité de transport ; elle donne lieu si le dossier est conforme, à la délivrance d'une licence.

### DEMARCHE PREALABLE :

Contactez la DEAL (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Ex DDE) sise Saint -Phy BP 54 97102 Basse-Terre Cédex , en vue de la constitution du dossier d'inscription au RT et de l'octroi d'un accusé de réception de la demande d'inscription, à produire au CFE lors de l'immatriculation de l'entreprise :

- Pour les commissionnaires de transport et le transp.de marchandises avec un véhicule de - 3,5T, Mr THOMAS tél : 0590 99 46 70

- Avec un véhicule de + 3,5 T, Mme DUVALLOIN tél : 0590 99 46 63

- Pour le transport de voyageurs, Mme DACOURT Tél : 0590 99 43 47

Pour retirer le formulaire Cerfa 14557 et plus d'informations, se connecter sur le site :

<http://www.transports.equipement.gouv.fr>

Cerfa 14557 à télécharger sur ce lien : [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_14557.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14557.do)

### PIECES A FOURNIR AU CFE POUR L'INSCRIPTION AU RCS

Un imprimé M2 en 3 exemplaires dûment remplis et signés

Tout titre justifiant du lieu d'exercice: bail commercial, autorisation de domiciliation certifiée conforme ...etc

Accusé de réception de la demande d'inscription au registre des transporteurs de la DEAL

Un pouvoir du représentant légal si la formalité est présentée par une tierce personne + copie de la pièce d'identité du mandataire (original)

### Fournir en plus en cas de création d'un établissement secondaire

Original de l'extrait de l'immatriculation principale datant de moins de 3 mois

## ORIGINE DU FONDS

### ACQUISITION /LOCATION-GERANCE D'UN FONDS DE COMMERCE

- Copie de l'acte timbré et enregistré au Centre Des Impôts ou Copie du contrat de location-gérance
- Attestation de parution de l'avis dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci
  
- Si l'acte ne comporte pas droit à la jouissance du local, copie du justificatif du local certifiée conforme

### COUTS DE LA FORMALITE

« Compte tenu de la recrudescence de chèques impayés, seuls les paiements par carte bleue, virement et espèces sont acceptés »  
« **En cas de paiement en espèces, merci de faire l'appoint** »

Frais CCI: 70 € - *Espèces, CB ou Virement*

Frais GREFFE : Espèces ou Chèque (*chèque à libeller à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce*)

<i>Immatriculation secondaire – Siège en Métropole</i>	
Création (+ coût notification)	96,35 € + 39,94 €
Location Gérance/Gérance-Mandat/ Achat/Apport/Mutation à titre onéreux (avec ou sans BODACC)	98,78 € + 39,94 €
<i>Immatriculation secondaire – Siège en Martinique, Réunion, Basse-Terre</i>	
Création (+ coût notification)	93,15 € + 39,94 €
Location Gérance/Gérance-Mandat/ Achat/Apport/Mutation à titre onéreux (avec ou sans BODACC)	95,58 € + 39,94 €
<i>Immatriculation secondaire – Siège en Guyane, Mayotte</i>	
Création (+ coût notification)	90,78 € + 39,94 €
Location Gérance/Gérance-Mandat/ Achat/Apport/Mutation à titre onéreux (avec ou sans BODACC)	93,21 € + 39,94 €
<b>SI PRISE D'ACTIVITE LORS DE L'IMMATRICULATION SECONDAIRE</b>	+ 116€
<i>Inscription complémentaire</i>	
Création	59,11 €
Location Gérance/Gérance-Mandat/Achat/Donation/Toute mutation Onéreuse (avec ou sans BODACC)	61,54 €

*Notification Greffe DOM : 39,94 €*

*Fiche mise à jour le 18/06/2021*